

embarqué ; mais quant aux lieux, je ne peux pas les indiquer, car cela dépendroit des endroits où les bâtimens pourroient venir se placer.

Q. Y a-t-il quelque saison particulière pour prendre le hareng pour l'exportation, et quelle ?

R. Depuis le mois de Septembre seulement, comme en Angleterre, car avant ce tems le hareng ne vaut rien pour l'exportation, et il devroit être défendu d'exporter ce poisson pris avant ce tems ; parce que c'est la seule saison convenable pour ce sujet, et en le prenant avant ce tems, on en détruit des millions pour rien.

Q. Connoissez-vous quelques abus commis dans les pêches au Saumon, et quels ?

R. Les abus sont de darder le saumon, ce qui devroit être défendu depuis le 20 d'Août jusqu'à la fin de Septembre, parce que c'est dans le tems qu'il jette ses œufs.

*LUNDI, 27e. Janvier 1823.*

Mr. TASCHEREAU dans la Chaire.

Mr. Andrew Paterson a paru devant votre Comité.

Q. Savez-vous si l'exportation du poisson de ce pays pourroit venir en compétition avec celui des autres Colonies et Pays, sans l'avantage d'une prime ?

R. Oui ; mais il seroit néanmoins très à l'avantage de la Province si l'on accorderoit une prime.

Q. A votre connoissance est-il accordé quelque prime sur le poisson exporté dans aucune autre Colonie ou Pays ?

R. Oui ; il est accordé une prime sur le poisson qui est exporté au nord de l'Ecosse, et sur le Hareng en Angleterre. Dans la dernière Session du Parlement, il fut adopté certaine mesure pour encourager l'exportation du Poisson d'Irlande.

Q. Savez-vous si en permettant le poisson de ce pays d'être exporté sans être inspecté, il en résulte aucun inconvénient ?

R. Oui, il s'élève souvent des difficultés entre l'acquéreur et le vendeur, concernant la qualité du Poisson, et je ne connois rien de si nécessaire à Québec, que la nomination d'Inspecteurs, parce que cette nomination augmenteroit de beaucoup la valeur de notre poisson dans les marchés étrangers.

Q. Connoissez-vous aucun autre règlement propre à encourager le commerce du poisson ?

R. Le règlement le plus nécessaire seroit la nomination d'Inspecteurs, et que les barrils, quarts et barriques contenant du poisson, fussent uniformes en fait de grandeur et de qualité, tel que pratiqué ailleurs.

Q. Connoissez-vous dans le Comté de Northumberland aucun endroit où il y ait ou pourroit y avoir par la suite des pêches d'établies ?